

SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI LOCAL DU BASSIN D'EMPLOI EST-VAR

Réunion du jeudi 22 février 2024

sur le thème :

« AGIR POUR L'EMPLOI SAISONNIER DU SECTEUR TOURISTIQUE SUR LE
TERRITOIRE DE L'EST-VAR »

Trois « *Services Publics pour l'Emploi Local* » placés sous l'égide des sous-préfets de département ont été mis en place dans les différents bassins d'emploi du Var.

Un Service Public pour l'Emploi Local est une instance locale de déploiement de la politique de l'État en matière d'emploi et de formation. Il a notamment pour objet de veiller à la bonne articulation de l'offre de services des partenaires en présence (collectivités territoriales, entreprises, Pôle emploi, missions locales, maisons de l'emploi, Cap emploi, Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes, chambres consulaires, partenaires sociaux, organismes de formation, Opco EP - Opérateur de Compétences - organisme de formation, ...) mais également de constituer un lieu de diagnostic et d'échanges permettant la mise en place de réponses adaptées aux freins à l'emploi et aux handicaps économiques par bassin d'emploi.

Dans le cadre de la mise en œuvre du *plan de réduction des tensions de recrutement*, les Services Publics pour l'Emploi Local ont pour missions :

- d'établir un diagnostic précis des freins au recrutement et des métiers/secteurs concernés par bassin d'emploi, et de choisir les 3 axes prioritaires de déploiement du plan de réduction des tensions de recrutement pour l'année 2022 ;
- de déterminer les moyens à mettre en œuvre en priorité au moyen des outils mis à disposition, ainsi qu'un calendrier et des objectifs chiffrés ;
- d'initier ou de soutenir des projets locaux orientés vers la levée des freins qui auront été identifiés par bassin d'emploi.

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Cette réunion était présidée par Mme Myriam GARCIA, Sous-Préfète de l'arrondissement de Draguignan. Outre les différents organismes précités, participaient notamment à cette réunion :

- Les représentants des organisations professionnelles d'employeurs ;
- Les représentants des communes de St-Tropez et Ramatuelle ;
- Les propriétaires ou directions des ressources humaines de plusieurs palaces et grands campings.

La réunion a pour une très large part été focalisée sur le problème du logement des travailleurs saisonniers.

La Sous-Préfète a rappelé que l'Etat a déclaré la mobilisation contre la tension sur l'emploi et mis en place une stratégie nationale qui prend notamment en compte le problème particulier de l'emploi des travailleurs saisonniers.

L'ordre du jour était structuré en trois thématiques :

- N°1 : Mieux accueillir, orienter et accompagner les saisonniers ;
- N°2 : Recruter et former plus efficacement, y compris en inter-saison ;
- N°3 : Faciliter le logement des saisonniers.

La problématique du logement interfère cependant avec les autres thèmes.

D'une façon générale, l'objectif de cette mobilisation est de :

- Conserver les travailleurs saisonniers dans nos stations et sur notre territoire ;
- Faire venir de nouveaux travailleurs saisonniers en veillant à l'attractivité de ce territoire.

Mieux accueillir :

Sur le thème du « *Mieux accueillir, orienter et accompagner les saisonniers* », a été développé l'exemple du centre de formation des apprentis des Trois Caps, à la Croix-Valmer.

Celui-ci a développé des « *séjours découvertes* » diffusés auprès de douze Missions Locales dans toute la France. Le principe est d'accueillir des candidats potentiels au métier de l'hôtellerie-restauration pendant une semaine au cours de laquelle ils sont hébergés dans l'internat du centre de formation, participent à des cours de professionnalisation et rencontrent des employeurs du secteur.

Le représentant du centre de formation précise que la démarche est exclusivement orientée vers des employeurs *proposant un logement*.

Déplacements :

La problématique des déplacements a longuement été abordée. Il a été souligné le fait que de nombreux travailleurs saisonniers sont jeunes et dépourvus de permis de conduire. Cette problématique des déplacements concerne :

- Les travailleurs contraints par l'absence d'hébergement dans la Presqu'île à effectuer des déplacements domicile-travail longs, pénibles, dangereux et onéreux ;

- L'obligation pour les employeurs souhaitant attirer et fidéliser une main d'œuvre compétente de soulager celle-ci, autant que possible, des contraintes liées aux déplacements :

- Mise à disposition de vélos lorsqu'une piste cyclable sécurise ce mode de déplacement (il est souligné que ce n'est pas le cas à Ramatuelle) ;
- Contribution financière aux frais de déplacements en transport collectif (est évoquée l'insuffisance, notamment à Ramatuelle, du service régional de transport qui ne commence chaque année qu'au mois de mai et se termine dès le mois de septembre, alors que la saison touristique commence à Pâques et se termine à la Toussaint).

La Sous-préfète a souligné l'importance d'adapter les solutions de déplacements alternatives à l'automobile individuelle en tenant compte du changement climatique qui élargit la saison touristique.

Logement :

Les témoignages des représentants de grands employeurs de travailleurs saisonniers ont mis l'accent sur des aspects de la problématique qu'ils connaissent bien :

- la gravité du problème du logement des travailleurs saisonniers dans la Presqu'île de St-Tropez, en particulier, où existe une hôtellerie très haut de gamme correspondant à une forte intensité de services, et donc de main d'œuvre qualifiée ;
- Les difficultés de plus en plus importantes que rencontrent les palaces pour recruter. Chaque année, ils recherchent des logements à louer et s'efforcent de capter des appartements et d'y organiser des colocations. Le tarif demandé à leurs salariés est de 55 euros par mois en co-location et 100 euros pour un logement individuel (exemple fourni par un employeur). Les palaces qui, dans le territoire communautaire, sont concentrés sur la Presqu'île de St-Tropez, emploient de 250 à 480 salariés par établissement. Un palace loge lui-même 320 salariés et occupe à cet effet 180 lits dans le seul village de St-Tropez (ce qui donne la mesure de la concurrence que ce type de logement représente pour le maintien du logement permanent accessible, au détriment de l'équilibre démographique et sociologique dans les centres anciens) ;
- D'année en année, la proportion de plus en plus importante d'emplacements de camping dédiés au logement des travailleurs saisonniers ■

29/02/2024

